



Rapporteur : Daniel Boucon

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

Le CPER 2021-2027 cible 3 objectifs stratégiques :

- Promouvoir les innovations.
- Lutter contre la désertification rurale et les fractures territoriales.
- Contribuer à l'objectif de la neutralité carbone.

Pour atteindre ces objectifs, le CPER décline 9 priorités thématiques contractuelles :

- Thème 1 - Enseignement supérieur - Recherche - Innovation (ESRI).
- Thème 2 - Transition écologique énergétique et solidaire.
- Thème 3 - Culture et patrimoine.
- Thème 4 - Numérique.
- Thème 5 - Emploi - Formation.
- Thème 6 - Économie sociale et solidaire.
- Thème 7 - Sport.
- Thème 8 - Mobilité multimodale.
- Thème 9 - Égalité entre les femmes et les hommes.

À ces thèmes sont associés des priorités territoriales relatives aux thèmes "contractualisations territoriales" et "volet métropolitain".

La maquette financière représente plus de 1,5 milliards d'euros de crédits sur lesquels l'État et la Région s'accordent, déclinés en :

- Crédits contractualisés : 11 thématiques dont le montant atteint près de 679 millions d'euros (347 millions de la Région et 332 millions de l'État).
- Crédits valorisés : 7 thématiques pour un montant de 828 millions d'euros.

Avis du CESER

OBSERVATIONS TRANSVERSALES

Le CESER regrette que les bilans des précédents CPER n'apparaissent pas dans le nouveau contrat de plan.

PARTIE 2A : CONTRACTUALISATION - VOLET THÉMATIQUE

Thème 1 - Enseignement supérieur, recherche, innovation (ESRI)

SOUS-THÉMATIQUE 1 : VOLET IMMOBILIER

Le CESER prend acte que les orientations présentées début 2021 se retrouvent dans le CPER 2021-2027. Il salue l'engagement de la Région d'aller au-delà de ce qui était annoncé dans l'accord-cadre signé un an auparavant pour répondre aux besoins importants exprimés dans ce domaine.

Pour autant, les financements entre les écoles, publiques comme Sciences Po, et l'Université ne se font pas proportionnellement au nombre d'étudiants reçus. Le CESER se pose la question du choix de la Région de suivre les orientations de l'État par rapport aux ambitions de la collectivité sur l'ESRI.

SOUS-THÉMATIQUE 2 : FAVORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU PÉRIMÈTRE DU SITE BFC

Le CESER appelle à un positionnement clair de la Région sur l'enseignement supérieur et la recherche. La stratégie régionale n'est pas toujours lisible à la lecture du CPER par manque de prise en compte explicite des caractéristiques de l'ESRI en région.

Il constate la mise en place d'une double démarche : un soutien aux établissements universitaires, répondant à un besoin de service public de l'ESRI et en parallèle, un soutien à des écoles publiques ou privées, à l'initiative de la métropole.

Le CESER prend note de l'ajout de l'enseignement et la recherche dans le domaine de la santé et il pose la question du domaine auquel il est rattaché, même s'il est justifié au vu des mesures liées au "Séjour de la santé".

Le CESER regrette enfin une baisse significative concernant l'accueil des étudiants. Les actions concrètes gagneraient à être planifiées pour donner une vision précise sur l'avenir du logement étudiant.

Thème 2 - Transition écologique, énergétique et solidaire

SOUS-THÉMATIQUE 1 : ANIMATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE EN RÉGION

SOUS-THÉMATIQUE 2 : RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS

Dans son avis du 2 février 2021 sur les orientations stratégiques du CPER 2021-2027, le CESER avait alerté sur les points suivants :

- En matière d'animation de la transition écologique et énergétique en région, sur la complexité de l'articulation de la politique énergétique au niveau national et local, les difficultés d'appropriation des dispositifs et des financements par les porteurs de projets ainsi que les disparités des capacités d'ingénierie des collectivités en région en fonction de leur taille.
- En matière de rénovation thermique des bâtiments, sur les difficultés du montage de dossiers concernant le parc privé de logements. Le CESER invitait à davantage de coordination entre les grandes propriétés ou les groupements de propriétaires. D'autre part, il relevait de façon récurrente l'importance de vulgariser, informer et simplifier les démarches.

Ici, concernant le présent rapport 1-7 soumis pour avis :

- Le CESER souligne le rôle fondamental de l'animation, mais aussi son corollaire indispensable, celui de l'appropriation et de l'accompagnement par et pour les citoyens et les acteurs pour véritablement mettre en œuvre cette transition. La commission Mobilités-Énergie finalise actuellement une autosaisine sur les facteurs de réussite, d'acceptabilité, d'appropriation de la transition énergétique en Bourgogne-Franche-Comté. Elle souligne que les enjeux prioritaires doivent porter sur la baisse des consommations et la rénovation thermique des bâtiments. Pour autant, elle déplore les évolutions incessantes de législation et de réglementation qui obèrent fortement les chances de massifier à court terme les rénovations, ainsi qu'une appropriation sereine des dispositifs par les acteurs, prescripteurs, financeurs et bénéficiaires finaux.
- Le CESER regrette l'hétérogénéité des périmètres des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il regrette que l'État n'ait pas entendu les arguments de la Région en la matière pour mettre davantage de lisibilité dans l'ensemble de ces dispositifs.

Thème 3 - Culture et patrimoine

SOUS-THÉMATIQUE 2 : PATRIMOINE

Concernant les sites patrimoniaux, le CESER a relevé avec satisfaction que la Région et l'Etat ne sont plus uniquement sur les sites dits "majeurs" mais ont ouvert leurs soutiens à d'autres sites (ex : Maison Jacques COPEAU).

Thème 4 - Numérique

SOUS-THÉMATIQUE 1 : DÉMARCHE RÉGIONALE D'AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE MOBILE

Le CESER apprécie que l'amélioration de la couverture mobile figure dans les orientations. Ce sujet a été pointé dans plusieurs avis et autosaisines portant sur le numérique au service des territoires et de ses habitants, ainsi que dans l'avis du CESER du 2 février 2021 sur les orientations stratégiques du CPER 2021-2027 qui indiquait que "Dans l'hypothèse où des pandémies devraient se reproduire à l'avenir, impliquant des mesures de confinement, la couverture numérique de tous les territoires apparaît comme un enjeu essentiel, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation. La pandémie de la Covid-19 a en effet creusé certaines inégalités (sociales, territoriales), avec un impact significatif sur les systèmes éducatifs et de formation. Certains territoires ruraux doivent ainsi faire l'objet d'une attention particulière à ce titre".

SOUS-THÉMATIQUE 2 : USAGES - DONNÉES - TERRITOIRES INTELLIGENTS

Le CESER rappelle l'importance de la formation dans le développement des usages du numérique et la définition d'un cadre juridique permettant d'assurer une sécurisation des données (cf. avis du 2 février 2021).

Thème 5 – Emploi – Formation

Le CESER note la continuité par rapport à l'accord sur les orientations stratégiques de février 2021. Il tient à souligner l'importance que va revêtir la formation des salariés et la sécurisation des parcours dans le contexte de la crise actuelle et des bouleversements qu'elle va entraîner.

Thème 6 – Économie sociale et solidaire

SOUS-THÉMATIQUE 1 : SOUTIEN À LA CHAMBRE RÉGIONALE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (CRESS)

Le CESER prend acte des efforts de la Région en direction de l'ESS, mais souhaite une contractualisation budgétaire sur cinq ans, pour la CRESS, avec les contreparties de la Région.

Thème 8 – Mobilité multimodale

Le CESER regrette que le volet "Mobilité multimodale" soit reporté à 2023. Comme indiqué dans son avis du 2 février 2021, il souhaite être associé ou tout le moins saisi avant que les décisions ne soient entérinées entre l'État et la Région dans le cadre du volet Mobilités 2023/2027. Sur le ferroviaire, le CESER invite l'État et la Région à calibrer les types d'investissement au plus près des volumes des flux de déplacement des habitants et en fonction de l'évolution des modes de vie (cf. avis du 2 février 2021).

Le CESER a bien noté un montant considérable d'investissements d'environ 2 milliards d'euros issu du recensement des besoins par les acteurs régionaux. Il s'agira d'établir et de faire des choix en définissant des priorités. Le CESER souhaite que ces choix soient faits à partir de critères partagés et d'une concertation coconstruite préalablement avec les acteurs en amont de la conception des projets et des prises de décisions.

En matière d'avancement des travaux d'accessibilité des gares, le CESER note positivement que la Bourgogne-Franche-Comté figure en tête des Régions par rapport au calendrier établi, même s'il demeure beaucoup à faire.

En guise de conclusion, le CESER rappelle les points d'attention évoqués en février 2021 :

- Vigilance à ce que les sommes engagées soient maintenues lors de l'exécution du CPER.
- L'avis du CESER du 26 mars 2019 sur l'avenant n° 3 aux CPER Bourgogne et Franche-Comté soulignait déjà l'enjeu de finaliser les projets réalisables dans le laps de temps imparti. Pour ce faire, il est suggéré d'en faire un suivi au plus tard durant le deuxième semestre 2022.

La jeunesse, un thème absent du CPER

À l'instar de ses remarques émises en 2020 et en 2021, le CESER regrette que le dialogue structuré avec la jeunesse ne soit pas inscrit dans le CPER et qu'aucun crédit ne soit fléché dans le BP 2022. Il s'interroge donc sur la manière dont la Région envisage de financer ce projet à l'avenir.

PARTIE 3 : VALORISATION

Le CESER s'interroge sur la notion de "crédits valorisés" et leur capacité à "faire synergie" avec les crédits contractualisés, en insistant sur les enjeux de pilotage, de lisibilité et d'évaluation globale de l'action publique.

PARTIE 4 : VOLET MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Le CESER a bien noté les nombreuses thématiques d'ores et déjà potentiellement concernées par différentes pistes concernant l'exercice concerté des compétences entre État et Région et notamment sur le secteur "Culture/Patrimoine" avec l'idée d'une simplification administrative par la mise en place d'un guichet unique. Il encourage cette mise en œuvre tout en soulignant quelques points d'attention comme les nécessités de pouvoir s'appuyer sur des infrastructures informatiques solides et d'assurer l'efficacité dans le partage des données entre l'État et la Région.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (75 voix pour, 0 voix contre, 8 abstentions).

François Thibaut, au nom de la CGT

Comme le pointe l'avis du CESER, il n'est pas normal qu'il n'y ait pas de bilan des précédents CPER. Nous estimons qu'il faudra une évaluation de ce CPER 2021/2027 à l'issue de sa réalisation.

Nous notons que les contributions de l'État sont assez souvent un recyclage de sommes financières déjà annoncées par ailleurs, comme par exemple dans le PRIC ou le PIA (Programme d'Investissements d'Avenir).

La CGT regrette que ce rapport ne donne pas plus de détails sur les ciblage précis des fonds du CPER. Le CESER avait rendu un avis sur les orientations du CPER il y a un an et nous aurions pu penser que le détail arriverait maintenant. Il n'en est rien. À quelques exceptions près, seules les grandes masses sont ainsi données dans le rapport de l'exécutif, masquant les projets concrets qui seront associés à ce CPER.

Concernant les CRTE (Contrats de relance et de transition écologique) : Le Conseil régional décide de ne pas signer les CRTE que l'État a signé avec les intercommunalités sans concertation avec les Régions. En réalité, ces contrats n'engagent pas financièrement l'État sur des projets de territoires, ils sont plus une sorte de "label" permettant aux collectivités de répondre aux différents appels à projets déjà existants. Nous déplorons la multiplication et la diversité des contractualisations territoriales et la complexité d'accès aux financements qui mettent en concurrence les collectivités et leur permettent difficilement, notamment pour les plus petites, de répondre ainsi aux besoins des populations.

Concernant le thème "Mobilité multimodale", nous regrettons que le précédent CPER n'ait pas été réalisé en totalité et dans les délais, même si les points non réalisés sont reconduits jusqu'à fin 2022. Et il faudra encore attendre 2023 pour un avenant "mobilités" à ce nouveau CPER.

La CGT votera l'avis.

Françoise Bévalot, au nom de la COMUE BFC

J'ai fait le choix d'une seule intervention sur l'ensemble BP 2022 et CPER 2021-2027. Les déclarations faites il y a quelques instants m'amènent à adapter l'intervention initialement prévue.

Au-delà de son analyse des évolutions de l'ESRI induites par la LRU puis par la loi Fioraso et la LPR, la CGT vient d'exprimer une vive opposition au dispositif "Graduate school (GS)" reposant sur la labellisation de trois Écoles universitaires de Recherche (PIA). Je respecte la vision exprimée mais considère que le débat sur le sujet relève de la sphère universitaire et non du CESER. J'invite les conseillers qui souhaitent une information plus précise à aller sur le site d'UBFC, il est en effet intéressant de constater que de nombreux laboratoires, les deux MSH, les deux centres d'investigation clinique de BFC sont en appui de ce dispositif. Revenir sur ce point ne laisse que peu de place pour aborder d'autres sujets :

- La formation, largement présente dans chacune des orientations des différents rapports soumis à l'avis du CESER : qui sont les formateurs, quelle qualification ?, comment les compétences de l'université en formation de formateurs sont-elles mobilisées ?
- L'innovation dont le découpage administratif et financier pèse encore trop dans la pratique et la mise en avant récurrente des pôles de compétitivité présentés comme les acteurs sans lesquels il ne peut y avoir de lien économie-recherche.

Je m'arrêterai cependant quelques instants sur le CPER plus spécifiquement sur le thème ESRI. Sans surprise, une liste d'opérations dont il est difficile de comprendre les critères de sélection, des opérations de logement étudiant sur lesquelles il est difficile de formuler un avis sans disposer du bilan des CPER précédents pour s'assurer que la totalité du public étudiant de BFC est concerné. Le bilan permettrait par ailleurs de constater que l'opération BU sur le site de Besançon, considérée comme une urgence pour des raisons de sécurité, est régulièrement inscrite au CPER depuis 2000 ! Je reviendrai plus loin sur ce CPER.

Une situation qui se confirme à la lecture du BP et du CPER :

Il est certain qu'en France, l'avenir de l'ESRI est fragilisé par l'insuffisance d'investissement de la nation et tout autant par son organisation qui concentre cet investissement sur une élite restreinte, alors qu'il faudrait investir de plus en plus massivement dans la formation et le capital humain,

En BFC, l'avenir de l'ESRI est fragilisé par le retour de pratiques contre productives :

- Retour du chacun pour soi, du qui domine qui ? Confirmé par de récents articles de presse, de la tendance à parler de l'université en termes de problèmes, jamais de réussites.
- Je ne lis pas ici une stratégie partagée entre la Région et l'ESRI mais plus un retour de l'université auberge espagnole et d'une politique de guichet.

L'avenir de l'ESRI est fragilisé par des contradictions :

- Projet de mandat, orientations budgétaires, budget, Cper sont unanimes pour faire de la recherche un enjeu de développement et d'attractivité pour la BFC, du maillage territorial un enjeu d'aménagement du territoire en assurant la triple mission ESRI sur 13 sites. Soutenir au titre de l'ESRI l'implantation d'antennes d'écoles qui ne contribueront à aucune de ces attentes, implantation à la seule initiative d'une collectivité locale, est une incohérence. Cette tactique est à l'oeuvre sur Dijon, étrangère à la politique de site BFC dont le principe est défini par l'État, conduite sans concertation avec les acteurs du service public d'ESRI, elle est initiée de longue date, (antenne de 160 étudiants du niveau collège de Sciences po Paris) ; cette pratique s'accélère et le soutien est déjà confirmé dans les rubriques retenues pour la contractualisation Région-Métropole (cf. CPER). À l'occasion des élections municipales et régionales, bien des candidats ont fait de cette pratique une priorité. Mon propos ne peut être lu comme une opposition université /école mais comme une distinction entre les Établissements implantés en BFC, universités et écoles, assurant une réelle mission d'ESRI et d'autres. Il serait utile de disposer des montants mobilisés, fonctionnement et investissement, au gré des budgets et CPER pour le soutien de ces implantations.

- Contradiction entre soutien affiché à la structuration et donc à UBFC et la pratique quotidienne, les exemples ne manquent pas, le plus significatif étant la présentation de l'ESRI sur le site et dans la plaquette de l'AER).

Je lis dans ces projets de BP 2022 et de CPER, un accompagnement financier de l'ESRI mais pas de réel projet partagé entre le service public d'ESRI et sa Région, projet mobilisant la richesse et la diversité de l'expertise scientifique au bénéfice de la BFC. On ne peut que constater un frein à la structuration de ce bien public en une UBFC répondant pleinement à la définition du terme université. Nous sommes encore en janvier, peut-être devrais-je formuler un vœu : celui de me tromper en pensant que l'avenir de l'ESRI en BFC est dépendant d'une telle structuration ?

C'est à titre personnel que j'en appelle à la responsabilité des acteurs de l'ESRI, à tous les niveaux, à la responsabilité de leurs partenaires, à la responsabilité des collectivités, élus et services, pour que soient prises aujourd'hui les bonnes décisions pour l'avenir du service public de l'ESRI en BFC.

Je terminerai par une note positive. Le projet de "Maison Universitaire de l'Éducation" qui n'apparaît ici que par une approche immobilière (cf. CPER), est avant tout un projet scientifique qui fédère, à l'échelle de la BFC, les chercheurs de diverses disciplines autour de l'éducation, en partenariat avec les acteurs de l'éducation exerçant sur le terrain. Ce projet scientifique, dédié à la formation à la Transmission du savoir mobilise les SHS non plus sur la seule culture générale mais avant tout pour rendre les esprits agiles. Il prend tout son sens à l'heure des théories du complot, et peut contribuer, en lien avec la CSTI, à identifier la BFC, Région pleinement consciente de la nécessité de bâtir une société de la connaissance.

Les propos tenus ici n'engagent que moi.

Sophie Genelot, au nom du CRAJEP BFC

Au nom du CRAJEP BFC je regrette, comme souligné dans l'avis soumis à notre vote, que le Dialogue Structuré avec la Jeunesse ne soit pas inscrit dans ce Contrat de Plan État Région 21-27. En effet, suite à la publication de l'autosaisine du CESER "Jeunes et politiques publiques : osons ensemble !" en juin 2019, le CESER a interrogé le Conseil régional à plusieurs reprises sur l'absence de son inscription budgétaire (cf avis du 9-12-2019 sur le budget primitif 2020 et avis du 7-12-2020 sur le budget primitif 2021). Il nous avait été alors indiqué que cette action serait inscrite dans le futur CPER : d'où notre interrogation aujourd'hui.

Nous prenons cependant acte de l'engagement de la vice-présidente en charge de la Jeunesse, de la Vie associative, de la Citoyenneté et de la Démocratie participative, auditionnée par la commission Cadre de Vie-Société le 8 octobre dernier, de mener à bien ce projet lors de l'actuelle mandature : ce qui nous fait espérer que cette volonté ne reste pas à l'état d'un vœu pieu et que des moyens effectifs y seront affectés afin que sa mise en œuvre soit possible.

C'est d'autant plus important que la Jeunesse a été annoncée comme une priorité de l'actuelle mandature et que, pour notre part, il nous semble que le dialogue structuré est une démarche pertinente pour associer les jeunes de BFC à l'évolution des politiques régionales et que cela constitue un enjeu essentiel dans un contexte général empreint d'une certaine défiance vis-à-vis de l'action publique.